Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 février 2019

Activités 2018

Nancy, le 9 février 2019.

Les membres de l'association de sauvegarde et de promotion de la forêt de Haye se sont réunis le samedi 9 février 2019, à l'amphithéâtre du Muséum Aquarium Nancy, 34 rue Sainte Catherine - 54000 NANCY, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mr Jean-François PETIT, président de l'association.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mr Pierre LECOMTE, secrétaire de l'association et
Mme Joëlle METZGER, Trésorière de l'association.
Mme Sylvie CUNIN et Mr Jacques MANGEL ont été désignés comme scrutateurs.

L'assemblée délibère à la majorité relative des membres présents sur les questions mises à l'ordre du jour (article 13 des statuts de l'association). Au regard de la feuille d'émargement, signés par 42 adhérents, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. présentation du rapport moral,
2. présentation du rapport d'activités,
3. présentation du rapport financier,

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral: l'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité de 42 voix (soit 41 voix pour ; 1 abstention) ;
Rapport d'activités : l'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité de 42 voix (soit 41 voix pour ; 1 voix s'est abstenue) ;
Rapport financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité de 31 voix (soit 31 voix);
Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration : l'Assemblée renouvèle l'ensemble de ses membres en qualité de membres du bureau et du Conseil d'Administration :

Membres du Bureau

Membre et rôle	Adresse & téléphone	Adresse mail
Jean-François PETIT Président	307 rue St Georges 54200 TOUL	jeffpetit54@orange.fr

(commerçant)	06 33 08 62 53	
François PETIT Président d'honneur (retraité)	54 rue Léonard Bourcier 54000 Nancy 03 83 98 77 25	francois.petit0439@orange.fr
Joëlle METZGER Trésorière (assistante de direction)	5B place des Vosges 54000 NANCY 06 72 55 27 12	joelle.metzger1@gmail.com
Pierre LECOMTE Secrétaire (retraité)	62 rue Français 54000 NANCY 07 66 11 86 47	foretdehaye@yahoo.fr pileco@free.fr

Membres du Conseil d'administration

Membre	Adresse & téléphone	Adresse mail
Sylvie CUNIN (infirmière DE)	22 rue du chemin blanc 54000 Nancy 06 72 81 20 19	sylviecunin@orange.fr
Bernard GUENIOT (chef de projet informatique)	25 rue Émile Moselly 54000 NANCY 06 95 69 64 69 - 03 83 97 02 91	gueniotbernard@yahoo.fr
Claude HENRY (agent commercial)	258 avenue de Boufflers 54000 Nancy 06 15 79 47 18	claudehenry1958@free.fr
Patrick KUNTZ (responsable d'étude)	22 rue Martial Mourot 54600 Villers les Nancy 06 80 18 61 49	patrick.kuntz@inrs.fr
Pascal LAUMOND (retraité)	7 rue Taille Michaud 54840 VELAINE EN HAYE 06 38 13 61 47	pa1705@orange.fr
Jacques MANGEL (consultant)	47 rue Gruber 54000 Nancy 06 10 76 05 71	jmangel@club.fr
Marie-Christine MIROUF (retraitée)	60 rue Français 54000 NANCY 06 05 21 66 93	mirouf.mc@hotmail.fr
Patrick SIBILLE (enseignant-chercheur)	12 Allée du Bassigny 54520 LAXOU 06 48 79 36 14	sibille.patrick@free.fr

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 an ; l'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité de 31 voix (soit 31 voix).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 h15 mn.
Toutefois, la journée se poursuit par des présentations complémentaires.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Nancy, le 9 février 2019

Le Président de séance
Jean-François PETIT

Le Secrétaire de séance
Pierre LECOMTE

ANNEXES
à l'assemblée générale 2019

Fichier de présentation de l'Assemblée Générale (Powerpoint pouvant être fourni sur demande)

Présentation AG du 9 février 2019 - V Finale

Documents complémentaires :

Rapport Moral présenté par Jean-François Petit, Président de l'association.

Déjà 2019, que le temps passe vite !!
La Forêt de Haye est classée et nous en sommes tous très heureux.

Tout d'abord un grand merci à toutes les personnes présentes ce jour à notre AG ; je ne citerai personne en particulier mais je remercie du fond du cœur l'ensemble de notre assemblée et bien entendu les personnes excusées.

L'année qui vient de passer a donc vu le classement en forêt de protection de la forêt de Haye et ce fait très marquant pour les habitants de la région ne doit pas nous faire oublier tout ce que la forêt en général doit subir ces temps-ci.
Le film **« le temps des forêt**s » nous en dit long, aussi je vous invite à le voir.
La Forêt de Haye en forêt de protection, une longue histoire qui finit bien ! Rapidement je vais vous retracer celle-ci, qui débute en 1999 après la tempête LOTHAR véritable point de départ de cette mise en forêt de protection.

Après un certain nombre de constats défavorables à la forêt :

1. Le grignotage d'une bande de 10 m autour de Villers-Clairlieu par les habitants ayant leurs propriétés en périphérie (alors que la FD est un bien inaliénable de l'Etat)
2. Des visées immobilières pouvant réduire de 300 ha le secteur des Fourasses.
3. La perte de 960 ha environ depuis la fin de la guerre ;

   Il était nécessaire de ne plus laisser faire, et pour cela seule la forêt de protection était la voie royale pour stopper toute perte de surface forestière.

Les grandes dates :

- Octobre 2006 : Demande au Préfet du classement en forêt de protection de la FDH.
- Février 2007 : création d'un collectif de 62 associations et d'une pétition.
- Juillet 2007 : La pétition atteint 10000 signatures gros succès.
- Automne 2007 : Mise en place de groupes de travail (9) par le Préfet. Deux à trois militants intègrent ces groupes. La pétition qui atteint 17000 signatures est mise en sommeil.

Les travaux de ces groupes durent deux ans avec plus ou moins d'intérêts en fonction des groupes mais cela fonctionne plutôt bien.

- Fin 2010 : mise en place de la phase de constitution de l'enquête publique.

- Automne 2013 : Enquête publique (durée un mois), qui a touché l'ensemble des communes en périphérie de la FDH.
- Novembre 2014 : remise de l'énorme dossier de l'enquête publique 45 kg de documents au ministère de l'agriculture.
- Début 2017 : un projet de décret prévoit la possible extraction de matériaux en forêt de protection, levée de boucliers de la part des associations dont FLORE 54 en tête.

Le ministère abandonne ce décret sauf pour les forêts de la région parisienne dont le sous-sol regorge de gypse.

- Septembre 2018 : demande de modification sur l'échangeur origine perte de 20 ha par rapport à l'enquête publique, acceptation de cette demande par les associations.

Le 24 octobre2018 le décret tombe, c'est le numéro 2018-930 classant 10414 Ha EN FORET DE PROTECTION.

Un grand BRAVO à toutes les personnes, associations et élus qui ont œuvré pour la réussite de cette avancée environnementale.

Que dire pour demain, qu'il ne faut pas baisser les bras et surtout rester vigilants quant au non-respect de certaines règles strictes applicables aux forêts de protection. Je citerai pêle-mêle la gestion forestière, la circulation des véhicules à moteurs, et tout non-respect de la loi.

J'aimerais vous faire partager une information, j'ai été stupéfait d'apprendre que l'âge moyen des arbres du Grand Est était de 90 ans.

Cela m'a surpris car je pensais que cela tournait plutôt autour de 120 ans.

La tempête LOTHAR de 99 est passée par là et a effectivement abattu de nombreux vieux arbres.

Cela amène deux réflexions :

Une d'ordre écologique et l'autre économique.

- <u>Tout d'abord l'écologie</u> :

Une forêt âgée accueille une biodiversité considérable qui peut aller du coq de bruyère au cétoine en passant par la cigogne noire et le lynx. La monoculture (plantations d'épicéas par exemple) ne présente, quant à elle, aucune biodiversité. En témoignent le silence qui y règne et l'absence d'autres végétaux.

Une forêt âgée génère de la dynamique sylvicole avec les opportunités que peuvent créer les vieux bois en termes d'accueil de chauve- souris, pics, chouettes, etc…

Nos forêts du Grand Est restent malgré tout un réservoir de biodiversité car le nombre d'espèces que l'on y trouve est largement supérieur au milieu agricole intensif par exemple.

N'oublions pas les espèces disparues à jamais de nos contrées à cause de l'homme parce que l'animal, quel qu'il soit, est toujours vécu comme un concurrent, ou un nuisible !! Je citerai les ours, les loups, les bisons, les aurochs, les lynx pour les plus connus. Sachez qu'aujourd'hui il y a des partisans du retour des bisons d'Europe dans nos forêts, pourquoi pas ?

- <u>D'un point de vue économique</u>,

le sylviculteur recherche la rentabilité à tout prix mais celle-ci n'est pas forcément au rendez-vous.

Aujourd'hui tout s'en mêle et principalement le réchauffement climatique, générant les attaques de bostryches sur les épicéas, la chalarose du frêne et les tempêtes toujours plus nombreuses.

Il est temps de laisser au placard les méthodes sylvicoles du passé et d'adopter des techniques résolument plus adaptées à notre époque.

Je n'en citerai qu'une : celle de la futaie irrégulière qui favorise la biodiversité et permet aux forêts de mieux lutter contre les aléas climatiques et en même temps assure un revenu correct au propriétaire (explications : futaie régulière)
Mais pour cela une seule association ne peut rien, il faut donc créer des alliances avec des associations partageant les mêmes points de vue mais avec des objets différents. Je lance donc un appel aux associations pour travailler sur ce sujet !

Je voudrais terminer ce rapport moral par une maxime optimiste :

« Rêver seul ne reste qu'un rêve, rêver ensemble devient la réalité »

Rapport d'activités présenté par Sylvie CUNIN, membre de l'association.

Voir le Fichier de présentation à l'Assemblée Générale, le rapport d'activités y est décrit.

Rapport financier présenté par Joëlle METZGER, trésorière de l'association.

Les dirigeants de votre association sont heureux de vous présenter s les comptes de l'association pour l'exercice 2018.
Votre association a clôturé le 31 décembre 2018 les comptes de son exercice comptable.
Comme à l'accoutumée, la durée de cet exercice a été de 12 mois.
Nous vous rappelons que notre comptabilité est tenue par la méthode dite de caisse et que l'association n'établit pas de bilan.
Toutefois l'association tient l'inventaire de ses réserves et de ses investissements ; elle procède à un rapprochement bancaire permettant d'établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation effective de l'association.
Les opérations comptables ont été saisies par moi-même, trésorière de l'association, et les dirigeants de l'association ont validé les comptes qui vous sont présentés.
Le rapport financier évoque successivement :

- Le compte de résultat 2018
- La situation de trésorerie au 31 décembre 2018
- La valorisation des contributions du personnel bénévole

A la suite de cet exposé, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles à l'approbation des comptes.
Nous vous rappelons que les comptes peuvent être consultés librement au siège par les membres de l'association, sur rendez-vous.

Concernant le compte de résultat :

- Les principales sources de revenus en 2018 sont les cotisations de nos membres qui sont en nette augmentation par rapport à 2017
- Nous tenons vivement à remercier :
    - le département de Meurthe et Moselle pour leur subvention de 1000€
    - le Fond Départementale de la Vie Associative pour leur subvention de 1000€ également
    - le LEADER pour leur décision de nous accorder 2240€ de subvention (en attente de règlement)

- L'année 2018 présente donc un solde négatif de 3624,20 € dû notamment aux subventions obtenues déjà en 2017 concernant notre projet de carte, alors que notre règlement n'a eu lieu qu'en 2018

Concernant la situation de trésorerie

- elle est saine et présente un solde positif de **1293,10 €** au 31/12/2018

A noter également la valorisation de notre personnel bénévole qui se monte à 5940 €, bénévoles sans lesquels nous ne pourrions exister. (11 membres X 3h/mensuel X 15€ /h)

Evolutions prévues en 2019 : nous sommes en attente du règlement de la subvention du Leader (2240 €), ce qui nous permettra de mener quelques actions à bien, entre autres le festival de la forêt.

Divers : nous avons ouvert fin 2017 un compte bancaire auprès de la Banque Populaire, pour des questions de frais de fonctionnement et de facilités de gestion (site Cyberplus pro). Nous remercions la Banque populaire qui joue le jeu des associations et qui ne nous a facturé aucun frais en 2018.

Dernier point : nous avons décidé de ne pas augmenter notre cotisation de 15 € pour l'année 2020. Mais libre à chacun de donner plus !

Présentation « Vivre avec le loup dans le grand-est », Par Philippe Russo

Conf. Loups.pdf

(document pouvant être fourni sur demande)

Photos de l'assemblée générale *:*

Association déclarée à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle (J.O. du 25 mai 1972). Agréée en application du décret du 7/7/1977.
Adresse postale : ASP forêt de Haye – P. Lecomte - 62, rue Français – 54000 Nancy - Adresse mail : foretdehaye@yahoo.fr
Facebook : ASP Forêt de Haye.